

PIECES CONSULAIRES

Pour les demandes de visa étudiant

Pour tous

- 1 exemplaire rempli du formulaire de demande de visa long séjour Schengen. Pour les mineurs, il doit être rempli et signé par les parents. ([Cliquez ici pour télécharger](#))
- 1 exemplaire rempli du formulaire OFII rempli ([Cliquez ici pour télécharger](#))
- Original à présenter et déposer 1 copie de chacun de ces documents :**
- 2 photos d'identités récentes sur fond blanc
- 1 copie d'un contrat détaillé de prise à bail au nom de l'étudiant, **ou** 1 copie de la réservation en cité universitaire confirmé au et par le CROUS,
- Dans l'hypothèse d'un accueil chez une personne privée :
Si l'hébergeant est locataire : l'attestation de prise en charge d'un étranger scolarisé pour une période d'un an (lettre manuscrite rédigée par l'hébergeant), 1 copie du contrat de location détaillé, 1 copie des 3 dernières quittances de loyer et du dernier avis de taxe d'habitation. S'il est propriétaire : 1 copie de l'acte notarié d'acquisition du logement
- Passeport en cours de validité et 1 copie des 4 premières pages
- Attestation de préinscription Campus France + copie du mail Campus France attestant que votre dossier pédagogique est complet

Pour les étudiants de nationalité sénégalaise

- Autorisation de sortie du territoire national (délivrée par la Direction des Bourses du Ministère de l'Education Nationale, mentionnant la nature et le niveau des études poursuivies ainsi que l'établissement d'accueil en France)

Pour les candidats dont les ressources proviennent du Sénégal ou de leur pays d'origine

- Engagement bancaire attestant d'un ordre de virement permanent mensuel et irrévocable de 615 euros (403.000 FCFA) minimum en faveur de l'étudiant et précisant l'identité et la qualité du garant ainsi que le lien de parenté unissant le garant à l'étudiant. L'engagement doit être établi par l'établissement bancaire ou en comporter le contreseing. (éventuellement virement unique de 7380 euros)

Pour les étudiants bénéficiaires d'une bourse ou d'une aide officielle

- Attestation administrative précisant le montant mensuel de l'aide ou de la bourse (1ère page concernant l'attestation et 2ème page comprenant les composantes de la bourse). **Vous devez compléter cette bourse ou cette aide par un engagement bancaire** afin d'atteindre le montant **615 euros soit 403 000 FCFA** ou les justificatifs d'un garant en France.

Pour les candidats dont les ressources proviennent de la France

- Attestation de prise en charge par un répondant solvable établi en France rédigé sur papier libre précisant mensuel consenti.
 - Copie du justificatifs du séjour régulier en France du répondant en France, ou le cas échéant, de sa nationalité française (carte nationale d'identité française ou carte de résident)
 - Copie de son dernier avis annuel d'imposition sur le revenu
 - Copie de ses 3 derniers bulletins de salaire
- Si plusieurs répondants participent au frais d'études, chacun doit notifier le montant de la prise en charge mensuelle.

Pour les mineurs (moins de 18 ans au moment du dépôt de la demande de visa)

- Copie littérale de l'acte de naissance du mineur
- Autorisation signée par la ou les personnes investies de l'autorité parentale autorisant l'hébergeant en France à accueillir l'enfant.
- Documents justificatifs de la régularité du séjour en France et des revenus de la personne qui accueille le mineur en France.

Si le visa est accordé :

- Certificats de vaccinations obligatoires en France
- Autorisation signée par la ou les personnes investies de l'autorité parentale autorisant l'hébergeant en France à accueillir l'enfant
- Attestation d'assurance responsabilité civile pour l'enfant
- Assurance médicale volontaire
- Billet d'avion aller et retour non cessible pour retour du mineur au Sénégal à la fin de l'année scolaire.

Pour les candidats se présentant à un concours, examen ou à un entretien

- 1 exemplaire rempli du formulaire de demande de visa court séjour Schengen ([Cliquez ici pour télécharger](#))
- Passeport en cours de validité et 1 copie des 4 premières pages
- 2 photos d'identités récentes sur fond blanc

Original à présenter et déposer 1 copie de chacun de ces documents :

- Attestation d'accueil visée par la mairie du lieu de résidence de l'accueillant ou réservation ferme de la chambre d'hôtel
- Attestation de réservation du billet d'avion aller-retour à dates confirmées et comprenant les références du vol
- Assurance-voyage adéquate et valide couvrant les frais de soins médicaux et hospitaliers d'urgence et de rapatriement pour raison médicale pour une couverture minimale de 30000 euros, valable sur l'ensemble du territoire Schengen pendant toute la durée du séjour (l'attestation devra être présentée avant la délivrance du visa)